



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC  
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT SUIVANT :

- **PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 10330-2011 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2007-01-9125 AFIN DE MODIFIER LES NORMES RÉGISSANT LES DROITS ACQUIS DANS LE CAS DE REMPLACEMENT DE CONSTRUCTIONS DÉROGATOIRES**

AVIS EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, GREFFIER DE LA MUNICIPALITÉ DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC:

QUE le conseil municipal, lors de l'assemblée régulière tenue le 1<sup>er</sup> jour de février 2011, a adopté le premier projet de règlement identifié ci-haut;

QUE les modifications au Règlement de zonage visent l'ensemble du territoire de la municipalité de Fossambault-sur-le-Lac;

QUE le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau du soussigné au 145, rue Gingras, aux heures normales de bureau;

QU'une consultation publique sur ce projet de règlement aura lieu à la salle communautaire « Le Bivouac » le mercredi 30 mars 2011 à 19 h. Au cours de cette assemblée, monsieur Jean Laliberté, maire, expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes intéressés qui désirent s'exprimer sur le projet de règlement seront entendues à cette assemblée.

Fossambault-sur-le-Lac, ce 21<sup>e</sup> jour de mars 2011.

---

Jacques Arsenault  
Greffier